

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: ANAPURNA 200 BLACK INK

Autres moyens d'identification:

UFI: NUS0-E00P-K001-0SPF

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: ENCRE D'IMPRIMERIE

Usages déconseillés: Applications industrielles uniquement

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Agfa NV  
Septestraat 27  
2640 Mortsel  
Belgique

Téléphone: +32 3 4442111  
Télécopie: +32 3 4447094  
E-mail: electronic.sds@agfa.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone en cas d'urgence : +32 3 4443333 (24h/24h)

Centre Antipoisons : +32 70 245245

## RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

#### Dangers pour la Santé

Irritation cutanée	Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisateur de la peau	Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxique pour la reproduction	Catégorie 1B	H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique	Catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.

#### Dangers pour l'environnement

Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	-------------	--

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## 2.2 Éléments d'étiquetage

**Contient:** diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)  
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-  
acrylate d'isodécyle  
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one



**Mention d'Avertissement:** Danger

**Déclaration(s) de risque:** H315: Provoque une irritation cutanée.  
H318: Provoque de graves lésions des yeux.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de Prudence**  
**Prévention:**

P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**Intervention:**

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Remarques**

Utilisation restreinte aux professionnels.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## 2.3 Autres dangers

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	20 - <50%	57472-68-1	260-754-3	01-2119484629-21-XXXX;	Aucune information disponible.	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-	10 - <20%	26570-48-9		Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	
acrylate d'isodécyle	10 - <20%	1330-61-6	215-542-5	01-2119964031-47-XXXX;	Aucune information disponible.	
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	5 - <10%	71868-10-5	400-600-6	01-2119472306-39-XXXX;	Aucune information disponible.	##
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	3 - <5%	5495-84-1	226-827-9	01-2120769513-49-XXXX;	Aucune information disponible.	
4-diméthylamino benzoate d'éthyle	2,5 - <5%	10287-53-3	233-634-3	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	
1-Butanone,	1 - <2,5%	119344-86-4	438-340-0	01-	Toxicité	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2-(diméthylamino)-2-[(4-méthylphényl)méthyl]-1-[4-(4-morpholinyl)phényl]-				0000018315-73-XXXX;	Aquatique (Chronique): 1	
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	0,1 - <0,25%	128-37-0	204-881-4	01-2119565113-46-XXXX;	Toxicité Aquatique (Aiguë): 1; Toxicité Aquatique (Chronique): 1	#
Cetrimonium chloride	0,01 - <0,1%	112-02-7	203-928-6	01-2119970558-23-XXXX;	Toxicité Aquatique (Aiguë): 10; Toxicité Aquatique (Chronique): 1	

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

# Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

## Cette substance est répertoriée comme SVHC.

## Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Classification: Skin Sens.: 1: H317; Eye Dam.: 1: H318; Skin Irrit.: 2: H315;	Aucun(e)
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propényl)-omega-[(1-oxo-2-propényl)oxy]-	Classification: Eye Dam.: 1: H318; Skin Sens.: 1A: H317; Skin Irrit.: 2: H315;	Aucun(e)
acrylate d'isodécyle	Classification: STOT SE: 3: H335; Eye Irrit.: 2: H319; Skin Irrit.: 2: H315; Skin Sens.: 1B: H317; Aquatic Chronic: 2: H411;  Limite de concentration spécifique : Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 3, >= 10 %;	Note A
2-méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropan-1-one	Classification: Repr.: 1B: H360FD; Acute Tox.: 4: H302; Aquatic Chronic: 2: H411;  Toxicité aiguë, orale: DL 50: 1.984 mg/kg	Aucun(e)
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Classification: Repr.: 2: H361f; Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 1: H410;	Aucun(e)
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Classification: Repr.: 1B: H360F; Aquatic Chronic: 2: H411;	Aucun(e)
1-Butanone, 2-(diméthylamino)-2-[(4-méthylphényl)méthyl]-1-[4-(4-morpholinyl)phényl]-	Classification: Repr.: 2: H361; Aquatic Chronic: 1: H410;	Aucun(e)
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Classification: Aquatic Chronic: 1: H410; Aquatic Acute: 1: H400;	Aucun(e)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Cetrimonium chloride	Classification: Acute Tox.: 4: H302; Acute Tox.: 3: H311; Skin Corr.: 1C: H314; Eye Dam.: 1: H318; Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 1: H410;  Toxicité aiguë, orale: DL 50: 861 mg/kg  Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: 528 mg/kg	Aucun(e) .
----------------------	--	------------

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

## RUBRIQUE 4 — Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

<b>Informations générales:</b>	Consulter un médecin en cas de symptômes.
<b>Inhalation:</b>	En cas d'inhalation d'aérosols : transporter la personne à l'air frais et la garder au repos.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Consulter un médecin. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés, et laver la peau au savon et à grande eau. En cas d'irritation cutanée ou de réaction allergique cutanée, consulter un médecin.
<b>Contact oculaire:</b>	Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
<b>Ingestion:</b>	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
<b>Protection individuelle des secouristes:</b>	ATTENTION! Le personnel de premiers secours doit prendre des précautions adéquates pour assurer sa propre sécurité pendant l'opération de sauvetage. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes:</b>	Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.
<b>Dangers:</b>	Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.

### 4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

<b>Traitement:</b>	Traiter les symptômes.
--------------------	------------------------

## RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Dangers d'Incendie Généraux:</b>	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
-------------------------------------	--

### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés:</b>	En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.
--	---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

<b>Moyens d'extinction inappropriés:</b>	Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.
<b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:</b>	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
<b>5.3 Conseils aux pompiers</b>	
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:</b>	Aucune information disponible.
<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

## RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

<b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:</b>	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Assurer une ventilation efficace.
<b>6.1.1 Pour les non-secouristes:</b>	Porter un équipement de protection individuelle.
<b>6.1.2 Pour les secouristes:</b>	Prévenir tout le monde des dangers potentiels et évacuer si nécessaire. Porter un équipement de protection individuelle.
<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Contacter les autorités locales en cas de déversement dans les égouts/le milieu aquatique. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.
<b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Déversements mineurs : Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Les récipients contenant la matière déversée doivent être correctement étiquetés avec mention du contenu et les symboles de danger appropriés. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Déversements importants : Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.
<b>6.4 Référence à d'autres rubriques:</b>	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

## RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Mesures techniques (par exemple ventilation localisée et générale):</b>	Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Ventilation supplémentaire par aspiration localisée, système
--	--

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

fermé, ou protection oculaire et respiratoire peuvent être nécessaires dans des circonstances particulières; tels que des espaces mal aérés, échauffement, évaporation des liquides provenant de surfaces importantes, vaporisation de brouillards, production mécanique de poussière, séchage de solides, etc. L'accès facile à l'eau abondante et à un dispositif de rinçage oculaire devra être garanti.

**Conseil de manipulation en toute sécurité:**

Éviter tout contact oculaire. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

**Mesures à prendre pour éviter le contact:**

Contact avec des matières incompatibles.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

**Conditions d'un stockage sûr:**

Garder sous clef. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Conserver à l'écart des matières incompatibles.

**Matériaux d'emballage sûrs:**

Matériaux appropriés: Conserver dans le récipient d'origine.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

Applications industrielles uniquement

**RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle**

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol - Vapeur et aérosol	TWA	2 mg/m3	Belgique. VLEP. Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques, Titre 1er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, dans sa version modifiée (04 2014)

Veuillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations.

**Valeurs Limites Biologiques**

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

**Valeurs de DNEL**

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyile)	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 1,66 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Inhalation	Systémique, à long terme; 7,24 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à long terme; 24,48 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 2,77 mg/kg	Toxicité à doses répétées

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	Population en général	Oral.e.aux.es	Systémique, à long terme; 2,08 mg/kg	Toxicité à doses répétées
acrylate d'isodécyle	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Inhalation	Locale, long terme; 37,5 mg/m3	irritation des voies respiratoires
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,1 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à long terme; 0,32 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Inhalation	Systémique, à long terme; 0,16 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral.e.aux.es	Systémique, à long terme; 0,05 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à court terme; 5,38 mg/m3	Toxicité aiguë
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à court terme; 20 mg/kg	Toxicité aiguë
	Population en général	Inhalation	Systémique, à long terme; 0,7 mg/m3	Toxicité pour le développement / Tératogénicité
	Population en général	Oral.e.aux.es	Systémique, à long terme; 0,2 mg/kg	Toxicité pour le développement / Tératogénicité
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 0,2 mg/kg	Toxicité pour le développement / Tératogénicité
	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à long terme; 2,82 mg/m3	Toxicité pour le développement / Tératogénicité
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,4 mg/kg	Toxicité pour le développement / Tératogénicité
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,18 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 0,09 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 0,1 mg/kg	Toxicité à doses répétées
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à long terme; 2,06 mg/m3	Toxicité pour le développement / Tératogénicité
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 2,92 mg/kg	Toxicité pour le développement / Tératogénicité
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 1,04 mg/kg	Toxicité pour le développement / Tératogénicité
	Population en général	Oral.e.aux.es	Systémique, à long terme; 0,1 mg/kg	Toxicité pour le développement / Tératogénicité
	Population en général	Inhalation	Systémique, à long terme; 0,36 mg/m3	Toxicité pour le développement / Tératogénicité
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à long terme; 1,2 mg/m3	Effet sur la fécondité
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,3 mg/kg	Effet sur la fécondité
1-Butanone, 2-(diméthylamino)-2-[(4-méthylphényl)méthyl]-1-[4-(4-morpholinyl)phényl]-	Population en général	Oral.e.aux.es	Systémique, à long terme; 0,0833 mg/kg	Toxicité à doses répétées

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 0,0833 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,233 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Inhalation	Systémique, à long terme; 0,29 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à long terme; 1,64 mg/m3	Toxicité à doses répétées
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,5 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 0,25 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à long terme; 1,76 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Inhalation	Systémique, à long terme; 0,435 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral.e.aux.es	Systémique, à long terme; 0,25 mg/kg	Toxicité à doses répétées
Cetrimonium chloride	Population en général	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)

## Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyile)	Aquatique (eau douce)	0,003 mg/l	
	sédiment d'eau douce	0,009 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	100 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
Terre		0,001 mg/kg	
		0,064 mg/kg	
acrylate d'isodécyle	Sédiments marins	5,904 mg/kg	
	sédiment d'eau douce	59,039 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	34 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	8,49 µg/l	
Aquatique (eau douce)	84,9 µg/l		
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Prédateur	2,22 mg/kg	Oral.e.aux.es
	Terre	0,013 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	1 mg/l	
	Aquatique (eau douce)	0,017 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0,002 mg/l	
		0 mg/l	
	sédiment d'eau douce	1,139 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,001 mg/l	
	sédiment d'eau douce	0,017 mg/kg	
	Terre	0,087 mg/kg	
		0,081 mg/kg	
	Sédiments marins	0,002 mg/kg	
	0,114 mg/kg		
Prédateur	16,7 mg/kg	Oral.e.aux.es	
Sédiments marins	0,002 ng/kg		
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	sédiment d'eau douce	0,013 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	100 mg/l	
	Aquatique (eau douce)	0 mg/l	
	Sédiments marins	0,001 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
Terre	0,003 mg/kg		

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Prédateur	0,333 mg/kg	Oral.e.aux.es
		740 mg/kg	Oral.e.aux.es
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
	Aquatique (eau douce)	0,002 mg/l	
	Terre	0,021 mg/kg	
	Sédiments marins	0,011 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	100 mg/l	
	sédiment d'eau douce	0,113 mg/kg	
1-Butanone, 2-(diméthylamino)-2-[(4-méthylphényl)méthyl]-1-[4-(4-morpholinyl)phényl]-	Aquatique (eau douce)	3,1 µg/l	
	Sédiments marins	0,107 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0,31 µg/l	
	sédiment d'eau douce	1,07 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	10 mg/l	
	Terre	0,213 mg/kg	
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aquatique (eau de mer)	0,02 µg/l	
	Terre	0,04769 mg/kg	
	Sédiments marins	0,00996 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,199 µg/l	
	sédiment d'eau douce	0,0996 mg/kg	
	Prédateur	8,33 mg/kg	Oral.e.aux.es
	Station d'épuration des eaux usées	0,17 mg/l	
Cetrimonium chloride	Terre	7 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	0,4 mg/l	
	Sédiments marins	0,927 mg/kg	
	sédiment d'eau douce	9,27 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
	Aquatique (eau douce)	0,001 mg/l	

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles Techniques Appropriés:

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Ventilation supplémentaire par aspiration localisée, système fermé, ou protection oculaire et respiratoire peuvent être nécessaires dans des circonstances particulières; tels que des espaces mal aérés, échauffement, évaporation des liquides provenant de surfaces importantes, vaporisation de brouillards, production mécanique de poussière, séchage de solides, etc. L'accès facile à l'eau abondante et à un dispositif de rinçage oculaire devra être garanti.

### Méthodes de surveillance:

BS EN 14042:2003: Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Informations générales:

Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

#### Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité à protection intégrale. EN 166.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

<b>Protection des Mains:</b>	Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures.(EN374), Porter des gants de protection chimique en cas de contact prolongé ou répété., Caoutchouc butyle (EN374), Épaisseur du gant: > 0,70 mm, Temps de pénétration: > 480 min, Épaisseur du gant: > 0,35 mm, Temps de pénétration: > 60 min, Risque d'éclaboussures :, Caoutchouc nitrile., Les gants les plus appropriés sont ceux en nitrile, mais le liquide peut pénétrer dans les gants. Par conséquent, il faut changer de gants souvent., Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.
<b>Protection de la peau et du corps:</b>	Vêtements de sécurité : vêtements de protection à manches longues EN13688
<b>Protection respiratoire:</b>	Dans des conditions normales d'utilisation, la protection avec un respirateur n'est pas exigée.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	Éviter tout contact oculaire. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
<b>Contrôles environnementaux:</b>	Ne pas jeter les résidus à l'égout.

## RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	
<b>État:</b>	liquide
<b>Forme:</b>	liquide
<b>Couleur:</b>	Noir
<b>Odeur:</b>	odeur d'acrylique
<b>Seuil olfactif:</b>	Aucune information disponible.
<b>Point de congélation:</b>	< 32 °F/< 0 °C
<b>Point d'ébullition:</b>	> 212 °F/> 100 °C
<b>Inflammabilité:</b>	Non inflammable
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'explosivité - supérieure:</b>	Aucune information disponible.
<b>Limites d'explosivité - inférieure:</b>	Aucune information disponible.
<b>Point d'éclair:</b>	> 212 °F/> 100 °C
<b>Auto-inflammation:</b>	> 392 °F/> 200 °C
<b>Température de décomposition:</b>	Aucune information disponible.
<b>pH:</b>	substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## Viscosité

**Viscosité, dynamique:** 9,2 mPa.s (113 °F/45 °C, QSAR)

**Viscosité, cinématique:** 8,7 mm<sup>2</sup>/s (113 °F/45 °C)

**Durée d'écoulement:** Aucune information disponible.

## Solubilités

**Solubilité dans l'eau:** Insoluble dans l'eau

**Solubilité (autre):** Aucune information disponible.

**Taux de dissolution:** Aucune information disponible.

**Coefficient de partition (n-octanol/eau):** Non applicable Mélange

**Stabilité de la dispersion:** Aucune information disponible.

**Pression de vapeur:** <= 0,03 hPa (68 °F/20 °C)

**Densité relative:** 1,06

**Densité:** Aucune information disponible.

**Densité apparente:** Aucune information disponible.

**Densité de vapeur relative:** Aucune information disponible.

## Caractéristiques de la particule

**Granulométrie:** Aucune information disponible.

**Répartition de la taille des particules:** Aucune information disponible.

**Empoussiérage:** Aucune information disponible.

**Surface spécifique:** Aucune information disponible.

**Charge de surface/Potentiel zêta:** Aucune information disponible.

**Evaluation:** Aucune information disponible.

**Forme:** Aucune information disponible.

**Crystallinité:** Aucune information disponible.

**Traitement de surface:** Aucune information disponible.

## 9.2 Autres informations

**Teneur en COV:** Directive 1999/13/CE: 0,03 g/l ~0 % (calculé)

## RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité:** Ce produit est stable dans des conditions normales.
- 10.2 Stabilité chimique:** Ce produit est stable dans des conditions normales.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:** Non connu.
- 10.4 Conditions à éviter:** Éviter tout chauffage ou contamination.
- 10.5 Matières incompatibles:** Aucuns connus.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:** En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

## RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## Informations sur les voies d'exposition probables

- Inhalation:** L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants pour le nez, la gorge et les muqueuses.
- Contact avec la Peau:** Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Contact oculaire:** Provoque de graves lésions des yeux.
- Ingestion:** Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Toxicité aiguë

#### Ingestion

- Produit:** ETAmél: 39.680 mg/kg
- Composants:**
- diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle) DL 50 (Rat): 3.530 mg/kg Étude clé
  - d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle) DL 50 (Rat): 4.626 mg/kg Étude de soutien
  - Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-acrylate d'isodécyle Aucune information disponible.
  - 2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one DL 50 (Rat): 1.984 mg/kg Résultat expérimental, étude clé
  - 2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one Aucune information disponible.
  - 4-diméthylaminobenzoate d'éthyle Aucune information disponible.
  - 1-Butanone, 2-(diméthylamino)-2-[(4-méthylphényl)méthyl]-1-[4-(4-morpholinyl)phényl]-2,6-di-tert-Butyl-p-cresol DL50 (Rat, mâle/femelle): > 2.000 mg/kg
  - DL 50 (Rat): > 6.000 mg/kg Résultat expérimental, étude clé
  - Cetrimonium chloride DL 50 (Rat): 861 mg/kg Résultat expérimental, étude clé

#### Contact avec la peau

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

#### Composants:

- diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle) DL 50 (Lapin): > 2.000 mg/kg Résultat expérimental, étude clé
- Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]- Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	DL 50 Résultat expérimental, étude clé
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
1-Butanone, 2-(diméthylamino)-2-[(4-méthylphényl)méthyl]-1-[4-(4-morpholinyl)phényl]-2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	DL50 (Rat, mâle/femelle): > 2.000 mg/kg
Cetrimonium chloride	Aucune information disponible.
	DL 50 (Lapin): 528 mg/kg Approche par analogie à partir d'une substance support (analogue de structure ou substitut), étude clé

## Inhalation

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

## Composants:

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-éthanediyl), alpha-(1-oxo-2-propényl)-omega-[(1-oxo-2-propényl)oxy]-acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
	CL 50 (Rat, 8 h): > 1,19 mg/l Vapeur, Approche par analogie à partir d'une substance support (analogue de structure ou substitut), étude clé
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
1-Butanone, 2-(diméthylamino)-2-[(4-méthylphényl)méthyl]-1-[4-(4-morpholinyl)phényl]-2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride	Aucune information disponible.

## Toxicité à dose répétée

**Produit:** Aucune information disponible.

## Composants:

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral.e.aux.es, 28 - 52 d): 250 mg/kg
---	---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)- omega-[(1-oxo-2- propenyl)oxy]- acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.  NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Inhalation): 0,075 mg/l NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Inhalation): 0,226 mg/l
2-methyl-1-(4- methylthiophenyl)-2- morpholinopropan-1-one	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Oral.e.aux.es, 90 d): 75 mg/kg NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Oral.e.aux.es, 90 d): 10 mg/kg
2-Isopropyl-9H- thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
4- diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
1-Butanone, 2- (diméthylamino)-2-[(4- methylphenyl)methyl]-1- [4-(4-morpholinyl)phenyl]- 2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle/femelle)): 50 mg/kg  NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle), Oral.e.aux.es, 76 - 110 Weeks): 70 mg/kg
Cetrimonium chloride	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Lapin(Féminin, Masculin), Cutané, 6,5 - 7 h): 10 mg/kg

## Corrosion ou Irritation de la Peau:

**Produit:** Provoque une irritation cutanée.

## Composants:

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1- éthanediyle)	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2- ethanediyl), alpha-(1- oxo-2-propenyl)- omega-[(1-oxo-2- propenyl)oxy]- acrylate d'isodécyle	OCDE Ligne directrice 404 (Lapin): Pas d'irritation de la peau
2-methyl-1-(4- methylthiophenyl)-2- morpholinopropan-1- one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H- thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
4- diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
1-Butanone, 2- (diméthylamino)-2-[(4- methylphenyl)methyl]- 1-[4-(4- morpholinyl)phenyl]- 2,6-di-tert-Butyl-p- cresol	OCDE Ligne directrice 404 Pas d'irritation de la peau
Cetrimonium chloride	in vivo non irritant Résultat expérimental, étude clé
	Irritant

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

**Blessure ou Irritation****Grave des Yeux:****Produit:**

Provoque de graves lésions des yeux.

**Composants:**

diacrylate

in vivo Catégorie 1 OECD GHS

d'oxybis(méthyl-2,1-  
éthanediyle)

Poly(oxy-1,2-

ethanediyl), alpha-(1-

oxo-2-propenyl)-

omega-[(1-oxo-2-

propenyl)oxy]-

acrylate d'isodécyle

Faiblement irritant

2-méthyl-1-(4-

méthylthiophenyl)-2-

morpholinopropan-1-

one

2-Isopropyl-9H-

thioxanthen-9-one

4-

diméthylaminobenzoate

d'éthyle

1-Butanone, 2-

(diméthylamino)-2-[(4-

méthylphényle)méthyl]-

1-[4-(4-

morpholinyle)phényle]-

2,6-di-tert-Butyl-p-

cresol

Cetrimonium chloride

in vivo Non irritant EU

Irritant

**Sensibilisation****Respiratoire ou Cutanée:****Produit:**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Composants:**

diacrylate

Sensibilisation cutanée ;, in vivo (Souris): Sensibilisant

d'oxybis(méthyl-2,1-  
éthanediyle)

Poly(oxy-1,2-

ethanediyl), alpha-(1-

oxo-2-propenyl)-

omega-[(1-oxo-2-

propenyl)oxy]-

acrylate d'isodécyle

Aucune information disponible.

2-méthyl-1-(4-

méthylthiophenyl)-2-

morpholinopropan-1-

one

2-Isopropyl-9H-

thioxanthen-9-one

4-

diméthylaminobenzoate

d'éthyle

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

1-Butanone, 2-(diméthylamino)-2-[(4-méthylphényl)méthyl]-1-[4-(4-morpholinyl)phényl]-2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	, OCDE Ligne directrice 406 (cochon d'Inde)N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Cetrimonium chloride	Sensibilisation cutanée :, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant Aucune information disponible.

## Mutagénicité des Cellules Germinales

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### In vitro

#### Composants:

diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
1-Butanone, 2-(diméthylamino)-2-[(4-méthylphényl)méthyl]-1-[4-(4-morpholinyl)phényl]-2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	(Directives de test 471 de l'OCDE)négatif
Cetrimonium chloride	Aucune information disponible.

### In vivo

#### Composants:

diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

1-Butanone, 2-(diméthylamino)-2-[(4-méthylphényl)méthyl]-1-[4-(4-morpholinyl)phényl]-2,6-di-tert-Butyl-p-cresol  
Cetrimonium chloride

Aucune information disponible.  
Aucune information disponible.  
Aucune information disponible.

## Cancérogénicité

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Composants:

diacrylate  
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)  
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),  
alpha-(1-oxo-2-propenyl)-  
omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-  
acrylate d'isodécyle  
2-méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropan-1-one  
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one  
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle  
1-Butanone, 2-(diméthylamino)-2-[(4-méthylphényl)méthyl]-1-[4-(4-morpholinyl)phényl]-2,6-di-tert-Butyl-p-cresol  
Cetrimonium chloride

Aucune information disponible.  
Aucune information disponible.

## Toxicité pour la reproduction

**Produit:** Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

## Composants:

diacrylate  
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)  
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),  
alpha-(1-oxo-2-propenyl)-  
omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-  
acrylate d'isodécyle  
2-méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropan-1-one  
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one  
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle

Aucune information disponible.  
Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

1-Butanone, 2-(diméthylamino)-2-[(4-méthylphényl)méthyl]-1-[4-(4-morpholinyl)phényl]-	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride	Aucune information disponible.

## Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

**Produit:** Peut irriter les voies respiratoires.

### Composants:

diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
1-Butanone, 2-(diméthylamino)-2-[(4-méthylphényl)méthyl]-1-[4-(4-morpholinyl)phényl]-	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride	Aucune information disponible.

## Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
1-Butanone, 2-(diméthylamino)-2-[(4-méthylphényl)méthyl]-1-[4-(4-morpholinyl)phényl]-	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Cetrimonium chloride      Aucune information disponible.

## Risque d'Aspiration

**Produit:**      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Composants:

diacrylate      Aucune information disponible.  
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediytle)  
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),      Aucune information disponible.  
alpha-(1-oxo-2-propenyl)-  
omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-  
acrylate d'isodécyle      Aucune information disponible.  
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one      Aucune information disponible.  
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one      Aucune information disponible.  
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle      Aucune information disponible.  
1-Butanone, 2-(diméthylamino)-2-[(4-méthylphenyl)méthyl]-1-[4-(4-morpholinyl)phenyl]-2,6-di-tert-Butyl-p-cresol      Aucune information disponible.  
Cetrimonium chloride      Aucune information disponible.

## 11.2 Informations sur les dangers pour la santé

### Autres dangers

**Produit:**      Le noir de carbone de ce produit est enrobé dans une matrice qui minimise la probabilité d'exposition au pigment.;

### Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**      La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;

## Composants:

diacrylate      Aucune information disponible.  
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediytle)  
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),      Aucune information disponible.  
alpha-(1-oxo-2-propenyl)-  
omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-  
acrylate d'isodécyle      Aucune information disponible.  
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one      Aucune information disponible.  
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one      Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
1-Butanone, 2-(diméthylamino)-2-[(4-méthylphényl)méthyl]-1-[4-(4-morpholinyl)phényl]-	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride	Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

**Informations générales:** Contient une substance potentiellement dangereuse pour l'environnement.

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aiguë

#### Remarques:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Poisson

**Produit:** Aucune information disponible.

#### Composants

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	CL 50 (Leuciscus idus, 96 h): 2,2 - 4,64 mg/l (Statique) Résultat expérimental, étude clé
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropan-1-one	CL 50 (Danio rerio, 96 h): 9 mg/l (semi-statique) Résultat expérimental, étude clé
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
1-Butanone, 2-(diméthylamino)-2-[(4-méthylphényl)méthyl]-1-[4-(4-morpholinyl)phényl]-	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	CL 50 (96 h): 0,199 mg/l QSAR, étude clé QSAR
Cetrimonium chloride	CL 50 (Danio rerio, 96 h): 0,19 - 0,29 mg/l (Statique) Résultat expérimental, étude clé

#### Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Aucune information disponible.

#### Composants

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 22,3 mg/l (Statique) résultat expérimental
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),	Résultat expérimental, étude clé
	Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

alpha-(1-oxo-2-propenyl)- omega-[(1-oxo-2- propenyl)oxy]- acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4- méthylthiophenyl)-2- morpholinopropan-1-one	CE50 (24 h): 15,3 mg/l (semi-statique) Résultat expérimental, étude clé
2-Isopropyl-9H- thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
4- diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
1-Butanone, 2- (diméthylamino)-2-[(4- méthylphényl)méthyl]-1- [4-(4-morpholinyl)phényl]-	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 0,48 mg/l (Statique) Résultat expérimental, étude clé
Cetrimonium chloride	CE50 (Daphnia magna, 48 h): +/- 0,09 mg/l (Statique) Approche par analogie à partir d'une substance support (analogue de structure ou substitut), étude clé

## Toxicité pour les plantes aquatiques

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants

diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1- éthanediyle)	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)- omega-[(1-oxo-2- propenyl)oxy]- acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4- méthylthiophenyl)-2- morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H- thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
4- diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
1-Butanone, 2- (diméthylamino)-2-[(4- méthylphényl)méthyl]-1- [4-(4-morpholinyl)phényl]-	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride	Aucune information disponible.

## Toxicité pour les microorganismes

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants

diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1- éthanediyle)	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-	Pas de données disponibles

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-acrylate d'isodécyle	CE50 (Pseudomonas putida (bactérie), 0,5 h): > 10.000 mg/l (QSAR)
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	CE50 : > 100 mg/l ("Directive OCDE n°209; 88/302/CEE C.11")
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
1-Butanone, 2-(diméthylamino)-2-[(4-méthylphényl)méthyl]-1-[4-(4-morpholinyl)phényl]-	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride	Aucune information disponible.

## Toxicité chronique

### Remarques:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Poisson

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
1-Butanone, 2-(diméthylamino)-2-[(4-méthylphényl)méthyl]-1-[4-(4-morpholinyl)phényl]-	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride	Aucune information disponible.

### Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
---	--------------------------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)- omega-[(1-oxo-2- propenyl)oxy]- acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4- methylthiophenyl)-2- morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H- thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
4- diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
1-Butanone, 2- (diméthylamino)-2-[(4- methylphenyl)méthyl]-1- [4-(4-morpholinyl)phenyl]-	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride	Aucune information disponible.

## Toxicité pour les plantes aquatiques

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1- éthanediyle)	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)- omega-[(1-oxo-2- propenyl)oxy]- acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4- methylthiophenyl)-2- morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H- thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
4- diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
1-Butanone, 2- (diméthylamino)-2-[(4- methylphenyl)méthyl]-1- [4-(4-morpholinyl)phenyl]-	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride	Aucune information disponible.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Biodégradation

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1- éthanediyle)	(28 d): 90 - 100 % Détekté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
--	---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)- omega-[(1-oxo-2- propenyl)oxy]- acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.  (15 d): 70 - 80 % Déteçté dans l'eau. Approche par analogie à partir d'une substance support (analogue de structure ou substitut), étude clé (28 d): 1 % Déteçté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
2-methyl-1-(4- methylthiophenyl)-2- morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H- thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
1-Butanone, 2- (diméthylamino)-2-[(4- methylphenyl)methyl]-1- [4-(4-morpholinyl)phenyl]-	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol Cetrimonium chloride	Aucune information disponible. (28 d): 93,5 % Déteçté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

## Rapport DBO/DCO

### Produit

Aucune information disponible.

### Composants

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1- éthanediyle)	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)- omega-[(1-oxo-2- propenyl)oxy]- acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-methyl-1-(4- methylthiophenyl)-2- morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H- thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
1-Butanone, 2- (diméthylamino)-2-[(4- methylphenyl)methyl]-1- [4-(4-morpholinyl)phenyl]-	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol Cetrimonium chloride	Aucune information disponible. Aucune information disponible.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Produit:

Aucune information disponible.

### Composants

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1- éthanediyle)	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)- omega-[(1-oxo-2- propenyl)oxy]-	Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
1-Butanone, 2-(diméthylamino)-2-[(4-méthylphényl)méthyl]-1-[4-(4-morpholinyl)phényl]-	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride	Facteur de Bioconcentration (BCF): 70,8 Aquatic sediment Estimé par calcul, Étude principale

## 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
1-Butanone, 2-(diméthylamino)-2-[(4-méthylphényl)méthyl]-1-[4-(4-morpholinyl)phényl]-	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride	Aucune information disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### Composants

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(1-oxo-2-propenyl)-omega-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-	Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
1-Butanone, 2-(diméthylamino)-2-[(4-méthylphényl)méthyl]-1-[4-(4-morpholinyl)phényl]-2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride	Aucune information disponible.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Composants:

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-éthanediyl), alpha-(1-oxo-2-propényl)-omega-[(1-oxo-2-propényl)oxy]-acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
4-diméthylaminobenzoate d'éthyle	Aucune information disponible.
1-Butanone, 2-(diméthylamino)-2-[(4-méthylphényl)méthyl]-1-[4-(4-morpholinyl)phényl]-2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride	Aucune information disponible.

**12.7 Autres effets néfastes:** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

<b>Informations générales:</b>	Considérations relatives à l'élimination (y compris l'élimination des récipients ou emballages contaminés) Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.
<b>Méthodes d'élimination:</b>	Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.  Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.
<b>Emballages Contaminés:</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

## RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

### ADR

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	9
Étiquettes:	9
N° de danger (ADR):	90
Code de restriction en tunnel:	(-)
14.4 Groupe d'emballage:	III
Quantité limitée	5,00L
Quantité exemptée	E1
14.5 Dangers pour l'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	SPECIAL PROVISION 375 (<= 5kg/<= 5L)

### RID

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	9
Étiquettes:	9
14.4 Groupe d'emballage:	III
14.5 Dangers pour l'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	-

### ADN

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Acrylate)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 9  
Étiquettes: 9

14.4 Groupe d'emballage: III

14.5 Dangers pour l'environnement: Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: SPECIAL PROVISION 375 (<= 5kg/<= 5L)

### IMDG

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(Acrylate)

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 9  
Étiquettes: 9  
N° d'urgence: F-A, S-F

14.4 Groupe d'emballage: III  
Quantité limitée: 5,00L  
Quantité exemptée: E1

14.5 Dangers pour l'environnement: Polluant marin

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: CODE 2.10.2.7 if packaging <= 5L or <= 5kg

### IATA

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3082

14.2 Nom de transport complet: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.(Acrylate)

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe: 9  
Étiquettes: 9MI

14.4 Groupe d'emballage: III  
Quantité exemptée: E1

14.5 Dangers pour l'environnement: Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: SPECIAL PROVISION A197 if packaging <= 5L or <= 5kg

### Autres informations

Aéronefs de transport de passagers et de marchandises: Autorisé.

Uniquement par avion cargo: Autorisé.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: non applicable

## RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

#### Règlements UE

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration	Informations supplémentaires
----------------------	--------	---------------	------------------------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	71868-10-5	1,0 - 10%	Toxique pour la reproduction
	119344-86-4	>=1,0 - <=10%	Non réglementé

**RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:**

Désignation chimique	N° CAS	Numéro sur la liste
acrylate d'isodécyle	1330-61-6	75, 75, 3
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	71868-10-5	30
29H,31H-Phthalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32 copper	147-14-8	75
Mequinol	150-76-5	75, 75, 75, 3
Octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	70

**Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17:**

Désignation chimique	N° CAS
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	71868-10-5
carbon black (carbon)	1333-86-4
Octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	71868-10-5	1,0 - 10%
Octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	0 - <0,1%

## UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:

Classification	Exigence relative au seuil bas	Exigence relative au seuil haut
E2. Dangereux pour le milieu aquatique	200 t	500 t

## RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
carbon black (carbon)	1333-86-4	1,0 - 10%
29H,31H-Phthalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32 copper	147-14-8	0,1 - 1,0%

## Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
acrylate d'isodécyle	1330-61-6	10 - 20%
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	71868-10-5	1,0 - 10%
Mequinol	150-76-5	0 - <0,1%
Octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	0 - <0,1%

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

L'évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre.

## RUBRIQUE 16 — Autres informations

### Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADNR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par la Rhin
AGW	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
ATEmix	Acute toxicity estimate of the mixture
CLP	Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures
CMR	carcinogenicity, mutagenicity and toxicity for reproduction
DNEL	Derived No Effect Level
EC0	Effective Concentration 0%
EC5	Effective Concentration 5%
EC10	Effective Concentration 10%
EC50	Median Effective Concentration
EC100	Effective Concentration 100%
EH40 WEL	Workplace Exposure Limit (GB)
IATA	International Air Transport Association

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

ICAO	International Civil Aviation Organization
IC50	inhibitory concentration 50%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMO	International Maritime Organization
IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
LC50	Lethal Concentration 50%
LC100	Lethal Concentration 100%
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level
LDL0	Lethal Dose (minimum found to be lethal)
LD50	Lethal Dose 50%
MAC	Maximaal Aanvaardbare Concentratie (NL)
MAK	Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEL	No Observed Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
OEL	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC	Predicted No Effect Concentration
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Regulations concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail
STEL	Short Term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TRGS900	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
TWA	Time Weighted Average
VOC	Volatile Organic Compound
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative substance

**Notes:**

Note A	Sans préjudice de l'article 17, paragraphe 2, le nom de la substance doit apparaître sur l'étiquette sous l'une des dénominations qui figurent dans la troisième partie. Dans la troisième partie, il est parfois fait usage d'une dénomination générale du type "composés de ..." ou "sels de ...". Dans ces cas-là, le fournisseur est tenu de préciser sur l'étiquette le nom exact, en tenant dûment compte des dispositions du point 1.1.1.4.
--------	--

**Principales références de la littérature et sources de données:** Fiche de données de sécurité du fournisseur. ECHA

**Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.	Méthode de classification
Irritation cutanée, Catégorie 2	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	Méthode de calcul
Sensibilisateur de la peau, Catégorie 1	Méthode de calcul
Toxique pour la reproduction, Catégorie 1B	Méthode de calcul
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible-Exposition Unique, Catégorie 3	Méthode de calcul
Risques chroniques pour l'environnement aquatique, Catégorie 2	Méthode de calcul

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## Texte des mentions dans les sections 2 et 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations de formation:** Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière.

**Avis de non-responsabilité:** Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## Informations concernant la sécurité d'utilisation pour les mélanges (SUMI)

### UV Inks

#### Avis de non-responsabilité

Cette SUMI représente un document générique destiné à communiquer les conditions d'utilisation sûre d'un produit en réponse aux obligations REACH. Ce document concerne uniquement les conditions d'utilisation sûre et n'est pas spécifique à un produit. En ajoutant cette SUMI à une fiche de données de sécurité (FDS) d'un produit spécifique, l'importateur/le formulateur déclare que le mélange peut être utilisé sans danger en suivant les instructions ci-dessous. De par la législation en matière de santé au travail, l'employeur des travailleurs demeure responsable de la communication des informations d'utilisation appropriées aux employés. Lors de l'élaboration d'instructions sur le lieu de travail pour les employés, les fiches SUMI doivent toujours être prises en considération en association avec la FDS et l'étiquette du produit. Les valeurs des doses dérivées sans effet (DNEL) et de la concentration prédite sans effet (PNEC) des substances dérivées de l'évaluation de la sécurité chimique (CSA) figureront dans la rubrique 8 de la FDS. Les numéros d'enregistrement REACH, le cas échéant, complètent une FDS de produit étendue.

#### Conditions opérationnelles

Max Durée	Jusqu'à 8 h/j
Fréquence d'exposition	< 240 j/an
État	liquide
Conditions d'exploitation	Couvre l'utilisation à température ambiante. Prévoir une ventilation suffisante pour ne pas dépasser les limites d'exposition en vigueur. En règle générale, 10 renouvellements complets de l'air par heure sont recommandés sur le lieu de travail. éviter le contact avec la peau et les yeux. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Supervision en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques (RMM) en place sont correctement utilisées et que les conditions professionnelles (OC) sont respectées.

#### Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures associées à l'évaluation de l'équipement de protection individuelle (EPI), de l'hygiène et de la santé	Les personnes qui travaillent avec ce produit doivent être instruites avant l'utilisation. Ce produit doit seulement être utilisé dans un cadre de travail professionnel. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Le port de lunettes de protection chimique est conseillé. Porter des gants et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Un poste de lavage des yeux et des douches de sécurité sont recommandés. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Une formation du travailleur concernant l'utilisation et la maintenance adéquates de l'EPI doit être assurée.
--	--

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications



## Bonnes pratiques conseillées

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.  
Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.  
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée.  
Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.



## Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.  
Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.  
Recueillir et valoriser ou éliminer en récipients scellés dans une décharge homologuée.

## Utilisation de descripteurs

IS - Utilisation sur sites industriels.  
SU7 - Impression et supports de reproduction.  
PC18 - Encre et toners  
PROC3 - Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles ou processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.  
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau.  
PROC28 - Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines  
ERC5 - Utilisation sur site industriel menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article.

## Informations supplémentaires sur la composition du produit

La classification du mélange est indiquée dans la rubrique 2 de la FDS ainsi que sur l'étiquette.  
Tous les ingrédients contribuant à la classification sont indiqués dans la rubrique 3 de la FDS.  
Les valeurs limites appropriées des ingrédients sur lesquelles se base l'évaluation de l'exposition sont énumérées dans la rubrique 8 de la FDS.